

Nouvelles et chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **31 (1886)**

Heft 8

PDF erstellt am: **18.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*

ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

2. *Cavalerie.* Le régiment de dragons recevra à Fribourg 1 forge de campagne et 3 cuisines roulantes. A la fin du service ces voitures sont à rendre à l'arsenal à Fribourg.

Les escadrons recevront à leur entrée au service, par les arsenaux, 50 cartouches d'exercice par homme portant fusil, plus une réserve de 10 %.

3. *Artillerie.* Equipement de corps d'après les prescriptions du chef de l'arme. En outre, chaque batterie aura une cuisine roulante et des fanions de signaux servant à indiquer le but (rouge contre infanterie, blanc contre cavalerie). Les munitions seront fournies aux batteries sur la place d'armes de Thoune par l'administration fédérale.

Le fourgon et les chevaux de l'état-major d'artillerie II rentreront à Thoune ou resteront à Fribourg selon les ordres spéciaux du commandant de la brigade d'artillerie n° II.

Il sera donné connaissance aux chefs de corps de toutes ces dispositions en les rendant attentifs surtout à l'établissement du dépôt de munitions à Fribourg, ainsi qu'à l'organisation du train de ligne. (Le harnachement des chevaux destinés à conduire les chariots de pionniers d'infanterie pendant les jours de manœuvres doit rentrer aux arsenaux à la fin du service avec celui des voitures de bataillon.)

Les chars à approvisionnements seront fournis suivant les mesures prises par le commissariat des guerres central.



NOUVELLES ET CHRONIQUE

Allemagne. — La répartition nouvelle, récemment approuvée par l'empereur, des places fortes de l'empire entre les différentes inspections du génie et des forteresses, est la suivante :

Première inspection du génie à Berlin : 1^{re} inspection de forteresse de Koenigsberg comprenant les places de Koenigsberg, Pillau, Memeel et fort Beyen ; 2^e inspection de forteresse de Dantzig, comprenant les places de Dantzig, Kolberg, Birnemünde, Stralsund ; 8^e inspection de forteresse à Altona, plus tard, à Kiel ; places de Souderbang, Friedrichsort, Kunhafen, Geistemünde, Wilhelmshafen.

Deuxième inspection du génie à Berlin : 3^e inspection de forteresse à Posen, comprenant les places de Posen, Glogau, Neisse, Gladz ; 4^e inspection de forteresse à Berlin : places de Spandau, Magdebourg, Torgau, Kustrin ; 9^e inspection de forteresse à Thorn : places de Thorn, passage de la Vistule à Grandeuz, Marienbourg, Dirschau.

Troisième inspection du génie à Strasbourg : 6^e inspection de forteresse à Metz : places de Metz, Thionville, Bitche ; 10^e inspection de forteresse à Strasbourg : places de Strasbourg et Neuf-Brisach.

Quatrième inspection du génie à Mayence comprenant : la 5^e inspection de forteresse à Mayence : places de Mayence, Ulm, Rastatt ; la 7^e inspection de forteresse à Cologne : places de Cologne, Coblenze, Wesel, Saarlouis.